

La monotraite pendant quelques semaines

La monotraite consiste à s'affranchir, au quotidien, de la traite du soir pendant une période de l'année. Cela permet d'envisager sereinement les travaux saisonniers. La plupart du temps, la monotraite est pratiquée pendant l'été.

Une exploitation ardennaise

- ▶▶ M.O : 1 couple + 1 salarié
- ▶▶ SAU : 146 ha
- ▶▶ SF : 127 ha dont 13 ha de maïs – Plein pâturage pour les V.L.
- ▶▶ Quota : 350 000 l - 52 VL PH à 7 200 l/VL
- ▶▶ 22 vaches limousines
- ▶▶ Production de 35 boeufs/an



EN PRATIQUE...

Le passage en monotraite a été réalisé pour la première fois en 2005, de mi-août jusqu'à la reprise des vêlages, mi-septembre. Elle sera reconduite en 2006.

Le troupeau vêle majoritairement entre septembre et janvier. Les génisses sont les premières à vêler. Aucun concentré n'est distribué entre la mise à l'herbe et les premiers vêlages, quel que soit le stade de lactation.

Pendant la période de monotraite, les vaches sont conduites au pâturage le matin après la traite et rentrées le lendemain, juste avant la traite. L'horaire de cette traite n'est pas modifié par rapport au reste de l'année.

Les vaches se sont très bien adaptées dès le début de la monotraite, cependant la production a chuté de 25 % dans les deux premiers jours. Cet écart s'est maintenu pendant toute la période. Par contre, le TB et le TP ont augmenté, la numération cellulaire est passée de 190 000 à 260 000 durant la période de monotraite.

Au retour à deux traites, les vaches étaient encore en système pâturage uniquement. La quantité de lait traite ne retrouve son niveau normal qu'au bout d'une semaine. Le comptage cellulaire n'a pas diminué immédiatement : il est revenu à la normale après le gros des vêlages.

POINT DE VUE DE L'ÉLEVEUR :

« Le passage à la monotraite ne m'a pas posé de difficulté particulière.

Par contre, les premiers jours, je craignais que les vaches ne s'adaptent pas à la technique : cette crainte n'est pas fondée, les vaches s'adaptent très vite.

Avant de se lancer, il faut discuter avec des éleveurs qui ont déjà testé la technique.

Je pense que la technique marche parce que :

- la période de monotraite correspond à la fin de lactation de la majorité de mes vaches,
- en été, je n'ai pas besoin d'alimenter les vaches le soir.

Les traitements vétérinaires au cours de la période de monotraite me posent problème : les doses et les délais d'attente sont préconisés sur une conduite en deux traites ».

LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- Une libération de temps pour les travaux saisonniers.
- Une coupure dans le travail d'astreinte.
- Une organisation de sa journée totalement libre par rapport à la traite du soir. La traite du matin peut être retardée.
- Une augmentation possible des taux (moins de dilution) : de 3 à 4 pts en TB et de 1.5 à 2 pts en TP selon les expériences. Ces évolutions de taux compensent une partie de la baisse de quantité de lait produit.
- Une méthode réversible à tout moment sans conséquence sur la santé des vaches.

LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- Baisse de la quantité de lait produite (environ 30 % sur la période selon les différentes expérimentations).
- Augmentation de la quantité de cellules. Une numération cellulaire importante du troupeau au départ peut poser des problèmes de qualité du lait en monotraite.
- Gestion délicate des mammites.
- Les vaches en début de lactation « chutent » plus que les autres sur la période de monotraite.
- Si la monotraite est réalisée en été, elle contribue à renforcer le déficit de collecte sur une période où certaines laiteries manquent déjà de lait.

LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« Au-delà de l'aspect travail, la technique peut servir aussi pour gérer un éventuel dépassement de quota en fin d'année laitière. A ce moment, il faudra faire attention à adapter le système d'alimentation à la baisse de production recherchée.

Dans le cas de l'exemple, le coût économique est facile à appréhender : la chute de 25 % de la production, corrigée des effets TB/TP sur le prix, induit en fait une baisse du produit « vente de lait » estimée à -15 % sur la période de monotraite. Cette perte représenterait 1.5% du produit annuel « vente de lait » si le quota n'était pas réalisé. Hors, le quota se gère sur l'ensemble de la campagne. La monotraite ne génère pas plus de baisse de la production laitière qu'une mauvaise année climatique.

Le plus gros impact économique n'est en général qu'un effet de déplacement de trésorerie avec une baisse des rentrées en période de monotraite ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage :

www.inst-elevage.asso.fr



LES CONTACTS UTILES :

- | | |
|---|----------------|
| »» Chambre d'Agriculture des Ardennes : Benoît PECHEY | 03.24.33.71.00 |
| »» Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET | 03.25.43.72.72 |
| »» Chambre d'Agriculture de la Marne : Christian MOULIN | 03.26.74.07.73 |
| »» Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |